

Infos mairie p. 3

p.2 Edito

p. 4 et 5 Infos village

Associations p.8 et 9

p.10 et 11 La citation ... de Jacques Audiart

A près avoir passé de longs mois à réviser le PLU, pour répondre notamment à l'engagement national pour l'Environnement, **nous entamons cet automne une période de travaux structurants** pour le village qui auront nécessité de longues années de réflexion.

Ces travaux vont de pair avec deux des orientations du PLU, la revalorisation du centre du village et son extension par l'aménagement d'une zone à urbaniser au quartier des Angognes. Ils s'inscrivent bien évidemment dans la politique de développement durable chère à notre village.

Parmi les nombreux **enjeux environnementaux** pris en compte, nous citerons la suppression des branchements en plomb et des conduites amiantées, la prise en considération des risques d'inondation, le redimensionnement ou la création du réseau d'évacuation des eaux pluviales, et l'amélioration du réseau d'eau et d'assainissement. Tous ces travaux n'entraîneront aucun ajout de surface imperméabilisée et doivent marier, dans la mesure du possible, techniques et matériaux modernes avec d'autres locaux et traditionnels.

Les **enjeux économiques** sont tout aussi importants et les mesures envisagées permettront d'améliorer dans le même temps notre cadre de vie ; avec l'installation de bornes foraines et de bornes de nettoyage, la mise en place prévisionnelle de gaines pour la fibre optique, la création de parkings, la réorganisation du stationnement sur la place et la création d'arrêts minute pour accéder plus facilement aux commerces.

Les **enjeux sociaux et culturels** n'ont pas été oubliés : ces travaux vont permettre une meilleure accessibilité des commerces et des voies de circulation aux personnes à mobilité réduite, la revalorisation du patrimoine communal existant (canaux et fontaines), la création de cheminements piétons et l'aménagement des lieux de rencontre, ainsi que la valorisation de l'espace public pour une meilleure appropriation par les Corrençois.

e temps de la réalisation est donc arrivé, avec son lot d'imprévus, de difficultés, de tensions que nous tâcherons de gérer au mieux en conservant en ligne de mire l'amélioration de notre cadre de vie, le renforcement du lien social et culturel, et la promotion de l'activité économique dans notre village.

Guillaume Roustan et Nicole Rullan

pour les commissions travaux et projets structurants

ETAT CIVIL

Ont vu le jour :

Max CHIOTTI 30/07/2017 Lou MARESCHI 03/09/2017 Gabriel OLIVIER 19/10/2017

Se sont unis:

Prune-Lise MARC et Simon CHIARISOLI • 26/08/2017 Léa ELLY et Johan SERGI • 02/09/2017

Nous ont quittés mais restent parmi nous :

Philip COLLINGWOOD-WHITTICK

10/07/2017

Alice DUGELAY épouse PAUL

23/09/2017

Lingettes et tampons à la poubelle!

Malgré plusieurs messages, un très grand nombre de lingettes et tampons hygiéniques sont toujours ramassés par les agents municipaux dans le bac de récupération de la station d'épuration.

Contrairement à ce que l'on pense, lingettes et tampons ne sont pas biodégradables et empêchent la vie microbienne dans les boues de la station, ce qui nuit à son bon fonctionnement.

Nous vous prions donc de ne plus les jeter dans vos toilettes mais dans la poubelle destinée aux déchets domestiques.

Le Service Technique

Inscription sur les listes électorales

Vous pouvez vous inscrire à la mairie avant le samedi 30 décembre 2017 à 12h, muni des documents suivants :

carte d'identité ou passeport en cours de validité
 justificatif de domicile
 carte d'électeur si vous l'avez.

Nouvelle version "Infos Correns"

La lettre "Infos Correns" a changé de formule depuis le 1er octobre : désormais, vous recevez cette lettre une fois par semaine le mercredi et deux fois par semaine en période estivale, le mardi et le vendredi. Merci aux associations de tenir compte de ce calendrier pour que leurs annonces puissent être intégrées à temps.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site internet de la mairie www.correns.fr et inscrivez votre adresse mail dans la case Newsletter en bas de la page d'accueil.

Trésorerie publique de Carcès : fermeture programmée

La Direction Départementale des Finances Publiques du Var (DDFPV) nous a fait part de la fermeture de l'agence du Trésor Public de Carcès à compter du 1^{er} janvier 2018 et du transfert de toutes ses activités au Centre des Impôts des Particuliers et à la Trésorerie Municipale de Brignoles.

Verbalisation électronique

Quel automobiliste n'a pas reçu dans sa boîte aux lettres une contravention l'informant qu'il avait dépassé la limite de vitesse autorisée tel jour, à telle heure, à tel endroit?

Désormais, il sera possible que cela vous arrive aussi pour un mauvais stationnement à Correns: le procèsverbal électronique (PVe) arrive dans peu de temps sur la commune et remplacera le PV manuscrit (timbre-amende). Adieu le papillon déposé sur le pare-brise, un simple avis d'information lui sera substitué. La contravention sera ensuite adressée par courrier directement au domicile du propriétaire du véhicule.

Les commerçants de Correns : une chance pour les Corrensois

Il y a plus de 20 ans, nous nous sommes réveillés un matin sans boulangerie. Quel drame! Un village sans pain perdait son âme!

Le conseil municipal s'est mobilisé et a voté l'achat d'un bâtiment par la commune pour permettre l'installation d'un boulanger; aujourd'hui la boulangerie est toujours là et nous sert du bon pain cuit sur place tous les matins.

La même démarche volontaire de l'équipe municipale, quelques temps après, a permis à l'épicerie de Marie-Ange (maintenant tenue par Juliette et Olivier) de déménager et de s'agrandir, au Cercle de pérenniser son emplacement, à l'Auberge d'être rénovée et relancée, à la coiffeuse bio de s'installer. Sans compter les autres commerces tels que Le Piazza et l'Epicerie bio, où la municipalité n'a pas eu à intervenir.

Nous avons beaucoup de chance d'avoir ces commerces à Correns.

Le service qu'ils nous offrent, le confort de vie qu'ils nous apportent, méritent que nous nous mobilisions tous autour d'eux. Pensez-y en faisant vos courses! Le jour où ils ne seront plus là, il sera trop tard...

Alors, à chacun d'entre nous revient la responsabilité que ces commerces continuent. Nous comptons

sur vous!

Michaël Latz

1 village + 2 professeurs + 10 jours + 50 étudiants = 3 projets pour tous

Pour la 2^e année consécutive, les ateliers intensifs de l'Université Populaire de Barjols des Arts du Territoire (UBAT) ont été accueillis à Correns : pendant 10 jours, sous la houlette de leur professeur respectif et en concertation avec la mairie, une cinquantaine d'étudiants de l'école nationale d'architecture de Marseille et du département de génie civil de l'université de Grenoble-Alpes a planché sur des projets d'aménagement.

Un thème commun : des aménagements urbains pour le plus grand nombre respectant les notions de réemploi, de durabilité et frugalité. Trois projets ont ainsi émergé durant les 5 premiers jours de préparation, plus ambitieux que l'année précédente. Les 5 jours restants pour leur mise en oeuvre n'ont pas suffi à la finalisation de certains d'entre eux. Mais leur ébauche invite à leur réalisation complète : c'est le cas notamment de l'aménagement du parking entre l'école et la cantine, ou de la terrasse à la Roquette.





Projet Oasis : ébauche d'un passage piétonnier entre l'école et le bâtiment du centre multi-accueil, sans supprimer une seule place de stationnement.

Projet Place Tournante : un lieu de convivialité ludique et mobile.

Cabanes à troc

Etudiants et professeurs ont été ravis de constater que les cabanes réalisées lors de l'atelier précédent ont trouvé une vocation. Un bon nombre d'entre nous y dépose ou y retire des objets, prend ce qui lui plaît, donne pour que cela serve : livres, jouets, vêtements, objets divers et variés ... Même si leur vocation peut évoluer, elles ne sont pas destinées à être l'antichambre de la déchetterie : nous vous demandons donc d'y déposer uniquement des objets en bon état, encore à même de servir à d'autres personnes.

« Pigeon vole, tout s'affole ... »

On est loin aujourd'hui de la jolie ritournelle de Charles Trenet : comme dans nombre de villes et de villages, la prolifération des pigeons est devenue un fléau à Correns. Une colonie de corbeaux a également élu domicile cet été sur la place du village mais semble avoir migré maintenant. En espérant que ce soit pour longtemps ...

Le pigeon est utilisé pour sa mémoire et sa ténacité depuis l'Antiquité. Aujourd'hui, les pigeons urbains provoquent des nuisances importantes dans les villes où ils sont nombreux. Contrairement au pigeon ramier et à la tourterelle, qui construisent des nids isolés généralement dans des arbres, les pigeons urbains sont des oiseaux coloniaux comme leurs ancêtres, les pigeons bisets. Avant l'existence des constructions humaines, cette espèce nichait exclusivement dans les anfractuosités des falaises.

Les pigeons urbains actuels ont gardé les habitudes de leurs ancêtres. Nos bâtiments leur offrent de nombreux recoins, plus encore que les falaises jadis, ce qui favorise leur reproduction. Conséquence : les fientes se retrouvent concentrées. Riches en acide urique, elles attaquent le zinc des toitures, des corniches, la pierre des bâtiments... C'est également une source d'odeurs très désagréables.

Le risque de transmission directe de maladies à l'homme (ornithose, salmonellose, rarement tuberculose) n'est pas à négliger non plus mais il n'y a pas lieu de l'exagérer : généralement, les règles élémentaires d'hygiène suffisent : éviter les contacts directs avec les oiseaux et leurs fientes.

La lutte contre les pigeons consiste à réguler leur population. Il ne s'agit en aucun cas de les exterminer, mais d'éviter leur prolifération et de les éloigner, afin d'éliminer toute nuisance. La municipalité recherche des solutions et va également prendre des arrêtés lui permettant d'agir en ce sens. Pour exemple : le déplacement du pigeonnier installé il y a une quinzaine d'années (mais abandonné depuis les inondations) et la verbalisation des personnes nourrissant ces oiseaux, ce qui est interdit par la loi.

Quelles ques soient les mesures prises par la commune, elles n'auront que peu d'impact sans la coopération des habitants.

Il faut rendre les bâtiments les moins accueillants possible : fermer les cavités ou ouvertures où les pigeons s'insèrent et installent leur nid, disposer des fils en acier inoxydable ou des picots de fer pour rendre les lieux où se posent les pigeons inhospitaliers.

La nourriture distribuée par le public gonfle artificiellement le taux de survie des pigeons urbains et accentue l'affluence des animaux. Le fait de nourrir des animaux sauvages fragilise la population concernée, les rend dépendants de et modifie comportement. Les animaux sauvages qui vivent à notre proximité n'ont pas besoin de nous, la nature leur fournit ce dont ils ont besoin pour se nourrir. Et un pigeonnier n'est efficace qu'à condition qu'on ne nourrisse pas les pigeons par ailleurs.

Les salissures sur les appuis de fenêtres et autres endroits doivent être nettoyées régulièrement. Un pigeon produit en moyenne 12 kg de fiente par an. Il marque son territoire avec ses déjections : la fiente de pigeon attire donc ses congénères. Riche en azote, cette fiente est considérée comme un engrais en agriculture biologique : vous pouvez donc la recycler...

Lorsque le pigeon décide d'élire

domicile dans un lieu, c'est aussi définitif que le partenaire qu'il choisit pour la vie. Son espérance de vie est d'environ 10 ans et un couple élève 10 à 14 petits par an. Détruire les nids et les oeufs avant leur éclosion est aussi un moyen de lutte contre leur prolifération. C'est le but des pigeonniers mis en place dans diverses communes, c'est aussi le rôle des citoyens lorsqu'ils détectent nid et oeufs sur le domaine privé.

Nos conseils en bref :

 Veillez à ne pas présenter aux pigeons de nourriture, ni de déchets susceptibles de les attirer.

Délogez les pigeons des endroits où ils se nichent,

détruisez les nids et les œufs.

 Obstruez les orifices (baies, lucarnes, cours intérieures) pouvant donner accès à un lieu de nichage (notamment toits, greniers, combles perdus, bâtiments ou annexes abandonnées).

Veillez à maintenir les lieux propres.

Que dit la législation? extraits du Règlement Sanitaire départemental

Art. 26:

PRÉSENCE D'ANIMAUX DANS LES HABITATIONS, LEURS DÉPENDANCES, LEURS ABORDS ET LES LOCAUX COMMUNS.

Il est interdit d'élever et d'entretenir dans l'intérieur des habitations, leurs dépendances et leurs abords, et de laisser stationner dans les locaux communs des animaux de toutes espèces dont le nombre ou le comportement ou l'état de santé pourraient porter atteinte à la sécurité ou la salubrité des habitations ou de leur voisinage. Il est de même interdit d'attirer systématiquement ou de façon habituelle des animaux, notamment les pigeons et les chats, quand cette pratique est une cause d'insalubrité ou de gêne pour le voisinage.

Art. 120:

JETS DE NOURRITURE AUX ANIMAUX, PROTECTION CONTRE LES ANIMAUX ERRANTS, SAUVAGES OU REDEVENUS TELS

Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme et des animaux par une

maladie transmissible

Noël par le Comité des Fêtes

La 3e édition du marché de Noël aura lieu le 10 décembre prochain, avec de nombreux exposants (artisans et producteurs), des ateliers pour enfants, de la petite restauration.

N'hésitez pas à venir faire vos cadeaux de Noël ou simplement flâner dans une ambiance chaleureuse. Le Père Noël fera son arrivée en calèche vers 14h30 et le tirage de la tombola clôturera cette journée vers 17h30.

Rendez vous le 31 décembre pour fêter la fin de cette année 2017. Le repas sera préparé par "Saint Max Traiteur" au tarif de 70€ par personne.

Inscriptions au tabac-presse le Piazza en novembre.

"Lhamo, Rimo, ect"

Reprise des activités à Correns au mois de novembre. Des ateliers autour du chant, du yoga et de l'expression corporelle (rythme, danse) vous seront à nouveau proposés dès le mois prochain : ateliers animés par Elisabeth Meunier et par d'autres participants (professeur de yoga, musiciens).

L'association participera cette année encore au marché de Noël organisé par le comité des fêtes le dimanche 10 décembre dans le village.

Il v aura également au programme d'autres évènements (concerts, expositions....) courant 2017-2018 dont les dates ne sont pas encore retenues.

elisabeth-meunier@hotmail.fr 06.73.61.70.89

Foyer Culturel de Correns

Les activités du Foyer ont repris. L'adhésion annuelle au Fover Culturel est de 15 €. Le tarif est variable suivant les activités.

YOGA

Lundi 18h30 à 20h00

Lundi 14h00 à 17h00

ANGLAIS

Lundi 18h00 à 19h00

Renseignements: Anne-Marie • 06.87.26.16.48

Club de loisirs

Vendredi 14h30 à 17h30

TRAVAUX MANUELS • JEUX LOTO

Basé sur le partage du savoir, le club de loisirs de Correns est ouvert à toutes et à tous au centre "Arc en ciel".

Aucune obligation de présence chaque semaine : venez, au gré de vos envies, partager un moment convivial autour d'un goûter.

> Renseignements: Gigi • 06.70.86.52.93

Les rendez-vous du Chantier

L'IMMOBILE VOYAGE ISABELLE COURROY, SHADI FATHI & WASSIM HALAL

Répertoires savants et traditionnels de l'Europe Orientale à l'Asie Centrale. En résidence d'enregistrement au Chantier.

Vendredi 24 nov • 20h30 FORT GIBRON

'NDIAZ

Musiques populaires du monde et improvisations. En résidence de création au Chantier.

Vendredi 8 déc • 20h30 LA CROISÉE DES ARTS • ST-MAXIMIN

LE GROS SOUPER LA VEILLÉE TRADITIONNELLE

Avec RENAT SETTE & DRAILLES. Répertoire populaire de la Provence alpine et textes contemporains.

Samedi 16 déc • 19h00 LA FRATERNELLE

L'AREC

En vue du prochain Pardon, le 3 mai 2019, l'Association pour la Restauration de l'Église de Correns envisage la rénovation des fonts baptismaux, inscrits aux Monuments Historiques, et la réfection de la grande porte de l'église. Cette intervention donne lieu à une demande de suvbention par la mairie. Une souscription se fera auprès des Corrençois pour compléter le montant des travaux.

Le 26 novembre (fête du Christ Roi), la paroisse et la Cantoria fêteront la Sainte Cécile, comme toutes les années : messe à 10h30 suivie de l'apéritif et d'un repas à la Fraternelle.

Le Ressort

L'association psycho-médico-sociale, créée en 2015 et basée à Brignoles, propose des soins de support aux personnes touchées par le cancer et domiciliées dans le secteur varois, aussi bien sur le plan physique (disciplines adaptées à leurs capacités), que moral (pratiques favorisant les échanges et le partage) ou encore social, pour rompre avec l'isolement que crée la maladie. Au programme : groupe de parole, marche en pleine conscience, méditation, réflexologie, resc, sophrologie, Taï chi, Yoga, conférences, séjours.

La cotisation annuelle est minime et les activités gratuites, sans aucune participation financière pendant toute la durée de la prise en charge de la maladie.

Résidence La Dîme, Avenue De Lattre de Tassigny, 83170 BRIGNOLES

La citation

Retrouvez tous les mots de la liste dans la grille (cochez chaque lettre).

Ils peuvent être inscrits aussi bien de gauche à droite, de droite à gauche, de haut en bas ou de bas en haut, aussi bien à l'horizontale qu'en diagonale.

Chaque mot ne figure qu'une fois dans la grille mais une même lettre peut servir pour plusieurs mots. Une fois tous les mots trouvés, il vous restera quelques lettres non marquées dans la grille : elles sont déjà placées dans l'ordre et vous permettront de découvrir une citation ...

... de Jacques Audiart



Le proverbe de la saison

« Auscèu que volo n'a ges de mèstre ... » « L'oiseau qui vole n'a pas de maître ... »

Le gagnant du jeu précédent est M. Francis Vilardi qui a trouvé la citation :

« Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts. » ~ Isaac Newton

Le gagnant, tiré au sort parmi les bonnes réponses, sera avisé directement pour retirer un bon d'achat chez un commerçant de Correns. Les réponses sont à déposer en mairie avant le 20 décembre 2017.

| AILE ALIMENTATION AMOUREUX | CORNICHON CORVIDES COUCOU | JABOT JEU MERLE | PREDATEUR PROIE RAISINS |
|----------------------------------|---------------------------------|-----------------------|-------------------------------|
| ANDOUILLE | CRAPAUDINE | MESSAGES | RAMIER |
| ANTIQUITE | CREDULE | MOINEAU | RAPACE |
| APPRIVOISE | CRI | MEMOIRE | REDUCTION |
| ARC | CULTURE | NATURE | RETS |
| BATIMENTS | DINDON | NIDIFICATION | ROSSIGNOL |
| BEC | DOMESTIQUE | NIGAUD | ROUCOULEMENT |
| BISET | ELEVAGE | NOURRITURE | REGULATION |
| BRINDILLES | ELOIGNEMENT | NUISANCES | SAUVAGE |
| BUSE | ENFANTS | OEUFS | SURPOPULATION |
| CAGE | ENGRAIS | OISILLON | TIR |
| CAMPANILE | ESCARGOT | OS | TOITURE |
| CAVITES | ETOURNEAUX | OUVERTURE | TOURTERELLE |
| CHAMARE | FACTEUR | PIAF | URBAIN |
| CHASSE | FALAISE | PIC | VOL |
| CHATOYANT | FIENTES | PIE | VOLATILE |
| CLOCHER | GENOISE | PIGEONNIER | VOLIERE |
| COLOMBIFORME | GIBIER | PLATANE | |
| COMESTIBLE | GRAINES | PLUMAGE | |
| CORNICHE | GRENIERS | PONTES | |

NUMEROS DE TELEPHONE ET HORAIRES D'OUVERTURE

www.correns.fr

Mairie • Accueil 04.94.37.21.95 mairie@correns.fr

Accueil du public • du mardi au samedi de 9h à 12h

Accueil téléphonique • du lundi au vendredi 9h/12h et 14h/16h, samedi 9h/12h

Service **Administratif** | **État Civil** 04.94.37.21.96 administration.mairie.correns@orange.fr

Service **Urbanisme** 04.94.37.22.16 urbanisme.mairie.correns@orange.fr

Service **Finances** 04.94.37.21.98 finances mairiecorrens@orange.fr

Police rurale policeruralecorrens@gmail.com

Encombrants tous les 2^e mercredi du mois

inscriptions en mairie • *les sortir la veille* 04.94.37.22.16

Services **Techniques** | **Eau Assainissement** 04.94.37.22.16 techniquecorrens@gmail.com

Accueil **Pôle Famille** 04.94.59.45.45 clsh-correns@orange.fr

Bibliothèque municipale juillet-août : mercredi, 15h/18h reste de l'année : mercredi et samedi, 15h/18h

Ecole communale : 04.94.59.56.31

La Poste: 04.94.59.58.11

Office de Tourisme de la Provence Verte antenne de Correns: 04.94.37.21.31 correns@provenceverte.fr du mardi au vendredi: 14h/18h

// acances scolaires

Fin des cours : samedi 23 décembre 2017

Reprise de l'école : lundi 8 janvier 2018

Une remarque sur le bulletin communal ? mairie@correns.fr ou en mairie



Ne manquer aucune information, c'est très simple :

Ecoutez le haut-parleur du Fort Gibron

Ecoutez

le répondeur téléphonique 04.94.37.22.52

Recevez

les infos par courriel inscrivez-vous à la lettre sur le site internet de la mairie